



Condition pour ouvrir un circuit de location de motocross

Par **DanyS**, le **25/09/2014** à **16:11**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir un circuit de motocross où je louerai des motocross dans un registre "loisir" à des particuliers, telle que les circuits de karting aux abords des grandes villes.

Pour se faire, je me demande quelles sont les conditions à remplir.

Dois-je :

- Homologuer le circuit par la préfecture et la FFM ?
- Embaucher une personne diplômée d'un BPJEPS pour surveiller les courses ?

De plus, comment assurer les clients ?

Devrai-je m'affilier à une fédération sportive (du type FFM ou UFOLEP) et payer des licences à la journée ou simplement souscrire à une assurance ?

Vos réponses me seront énormément utiles quant à l'aboutissement de mon projet.

Donc si vous avez des réponses à m'apporter, je suis à votre écoute.

Cordialement,
Dany